
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Rapport d'analyse environnementale
pour le volet 2 du projet d'évolution du réseau de transport
du nord-est de la région métropolitaine de Montréal
par Hydro-Québec**

Dossier 3211-11-100

Le 22 février 2012

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Du Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales :

Chargée de projet : Madame Marie-Eve Fortin

Supervision administrative : Monsieur Hervé Chatagnier, chef de service par intérim

Révision de textes et éditique : Madame Marie-Chantal Bouchard, secrétaire

SOMMAIRE

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande en électricité et à la pérennité des installations, Hydro-Québec doit accroître la capacité de transformation de ses équipements du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité de manière optimale, Hydro-Québec TransÉnergie propose le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. À l'origine, ce projet concernait le poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV à Montréal, le poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal, les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière.

Cependant, le 9 novembre 2010, Hydro-Québec a demandé de retirer le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV qui lui est associée. Ces équipements font l'objet d'une évaluation environnementale distincte.

Par ailleurs, le 28 octobre 2011, l'initiateur a demandé que l'autorisation gouvernementale du projet fasse l'objet de deux décrets distincts puisqu'il était en attente de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne. Ces équipements font l'objet du deuxième volet du projet et celui de l'analyse du présent rapport.

Quant au volet 1 du projet, qui concerne le poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal et la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière, il a été autorisé par le gouvernement le 1^{er} février 2012 par le décret numéro 51-2012.

Le présent projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du paragraphe *k* du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 23), car il concerne la construction ou la relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension à 315 kV et plus sur une distance de plus de 2 km et la construction ou la relocalisation d'un poste de manœuvre ou de transformation à 315 kV et plus.

Le projet prévoit la construction des postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV, de même que de courts tronçons de lignes pour les raccorder au réseau existant. À proximité de ces postes, une section de la ligne d'alimentation à 315 kV, qui traverse actuellement l'autoroute 640, sera également reconstruite sur 2,5 km de longueur. Hydro-Québec TransÉnergie devra acquérir les terrains requis pour la réalisation des travaux. Les travaux de construction auront lieu de 2012 à 2013 pour le poste de Lachenaie et de 2012 à 2014 pour le poste Pierre-Le Gardeur. La mise en service du poste de Lachenaie est prévue à l'automne 2013 et celle du poste Pierre-Le Gardeur, à l'automne 2014. Le coût global de réalisation du poste de Lachenaie et de sa ligne d'alimentation est estimé à 49,1 M\$. Le coût total de la construction du poste Pierre-Le Gardeur et de ses lignes d'alimentation est estimé à 82,5 M\$.

Les principaux enjeux des interventions proposées au volet 2 du projet sont liés à l’empiètement sur des milieux humides et au déboisement. Les mesures d’atténuation prévues, les engagements d’Hydro-Québec TransÉnergie et les conditions d’autorisation formulées minimisent les impacts négatifs et font en sorte de les rendre acceptables.

La procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement a permis d’améliorer le projet, notamment en exigeant des mesures compensatoires pour les pertes de superficies boisées et de milieux humides.

La conclusion principale de ce rapport d’analyse environnementale est qu’il est opportun de réaliser le volet 2 du projet compte tenu du caractère acceptable de ses impacts sur le plan environnemental.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Le projet.....	2
1.1 Raison d'être du projet.....	2
1.2 Description générale du volet 2 du projet et de ses composantes	2
1.2.1 Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation	2
<i>1.2.1.1 Poste de Lachenaie à 315-25 kV.....</i>	<i>2</i>
<i>1.2.1.2 Poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV.....</i>	<i>5</i>
<i>1.2.1.3 Lignes d'alimentation à 315 kV et à 120 kV</i>	<i>7</i>
<i>1.2.1.4 Coût et mise en service.....</i>	<i>7</i>
2. Analyse environnementale	7
2.1 Analyse de la raison d'être du projet	9
2.1.1 Problématiques.....	9
2.1.2 Solution globale retenue.....	12
2.2 Solutions de rechange	12
2.3 Analyse des variantes	13
2.4 Choix des enjeux	13
2.5 Analyse par rapport aux enjeux retenus.....	14
2.5.1 Les milieux humides	14
<i>2.5.1.1 Impacts prévus.....</i>	<i>16</i>
<i>2.5.1.2 Mesures d'atténuation prévues</i>	<i>17</i>
<i>2.5.1.3 Compensation prévue.....</i>	<i>17</i>
2.5.2 Le déboisement	17
<i>2.5.2.2 Poste de Lachenaie.....</i>	<i>17</i>
<i>2.5.2.2 Poste Pierre-Le Gardeur.....</i>	<i>18</i>
<i>2.5.2.3 Ligne à 315 kV.....</i>	<i>18</i>
<i>2.5.2.4 Compensation prévue.....</i>	<i>18</i>
2.5.3 Autres considérations.....	19
<i>2.5.3.1 Herpétofaune.....</i>	<i>19</i>
<i>2.5.3.2 Territoire agricole.....</i>	<i>19</i>
<i>2.5.3.3 Espèces floristiques à statut particulier</i>	<i>20</i>
Conclusion.....	22
Références.....	24
Annexes	27

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LE PROJET D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	3
FIGURE 2 :	LE POSTE DE LACHENAIE ET LA LIGNE PROJETÉE	4
FIGURE 3 :	LE POSTE PIERRE-LE GARDEUR ET LES LIGNES PROJETÉS	6
FIGURE 4 :	LE CHEMIN D'ACCÈS AU POSTE PIERRE-LE GARDEUR	8
FIGURE 5 :	RÉSEAU DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – SITUATION ACTUELLE.....	10
FIGURE 6 :	RÉSEAU DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – SITUATION EN 2015.....	11
FIGURE 7 :	LES MILIEUX HUMIDES PRÉSENTS DANS LE SECTEUR D'IMPLANTATION DU POSTE DE LACHENAIE ET DU POSTE PIERRE-LE GARDEUR	15

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE, DES MINISTÈRES ET DE L'ORGANISME GOUVERNEMENTAL CONSULTÉS.....	29
ANNEXE 2 :	CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET	31

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du volet 2 du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie (ci-après appelé Hydro-Québec).

Au départ, ce projet concernait le poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV à Montréal, le poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal, les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière.

Cependant, le 9 novembre 2010, Hydro-Québec a demandé de retirer le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV qui lui est associée. Ces équipements font l'objet d'une évaluation environnementale distincte.

Par ailleurs, le 28 octobre 2011, l'initiateur a demandé que l'autorisation gouvernementale du projet fasse l'objet de deux décrets distincts puisqu'il était en attente de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne. Ces équipements font l'objet du deuxième volet du projet et celui de l'analyse du présent rapport.

Quant au volet 1 du projet, qui concerne le poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal et la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière, il a été autorisé par le gouvernement le 1^{er} février 2012 par le décret numéro 51-2012.

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) présente les modalités générales de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal est assujéti à cette procédure, en vertu du paragraphe *k* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 23), puisqu'il concerne la construction ou le déplacement d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension à 315 kV et plus sur une distance de plus de 2 km et la construction ou le déplacement d'un poste de manœuvre ou de transformation à 315 kV et plus.

La réalisation de ce projet nécessite la délivrance d'un certificat d'autorisation du gouvernement. Un dossier relatif à ce projet (comprenant notamment l'avis de projet, la directive du ministre, l'étude d'impact préparée par l'initiateur de projet et les avis techniques obtenus des divers experts consultés) a été soumis à une période d'information et de consultation publiques de 45 jours qui a eu lieu à Terrebonne (secteur Lachenaie), Montréal (arrondissement Saint-Léonard) et Joliette du 29 mars au 13 mai 2011.

À la suite des demandes d'audience publique sur le projet, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience, qui a eu lieu à Joliette et Montréal les 24 et 25 mai 2011 respectivement.

Sur la base de l'information fournie par l'initiateur et des renseignements issus des consultations publiques, l'analyse effectuée par les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du gouvernement (voir l'annexe 1 pour la liste des unités du MDDEP, les ministères et l'organisme consultés) permet d'établir, à la lumière de la raison d'être du projet, l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2.

1. LE PROJET

Cette section reprend l'essentiel des renseignements fournis par l'initiateur de projet dans l'étude d'impact et dans les différents documents déposés au soutien de sa demande d'autorisation. Il s'agit d'une section essentiellement descriptive présentant le projet et servant de référence à l'analyse environnementale présentée aux sections subséquentes du présent rapport.

1.1 Raison d'être du projet

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande en électricité et à la pérennité des installations, Hydro-Québec doit accroître la capacité de transformation de ses équipements du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Plusieurs postes et lignes du réseau de transport actuel ne suffisent plus à la tâche et d'autres verront leur capacité dépassée à court terme. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité, l'initiateur propose un plan regroupant plusieurs interventions : l'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le nouveau poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal, les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière (figure 1).

1.2 Description générale du volet 2 du projet et de ses composantes

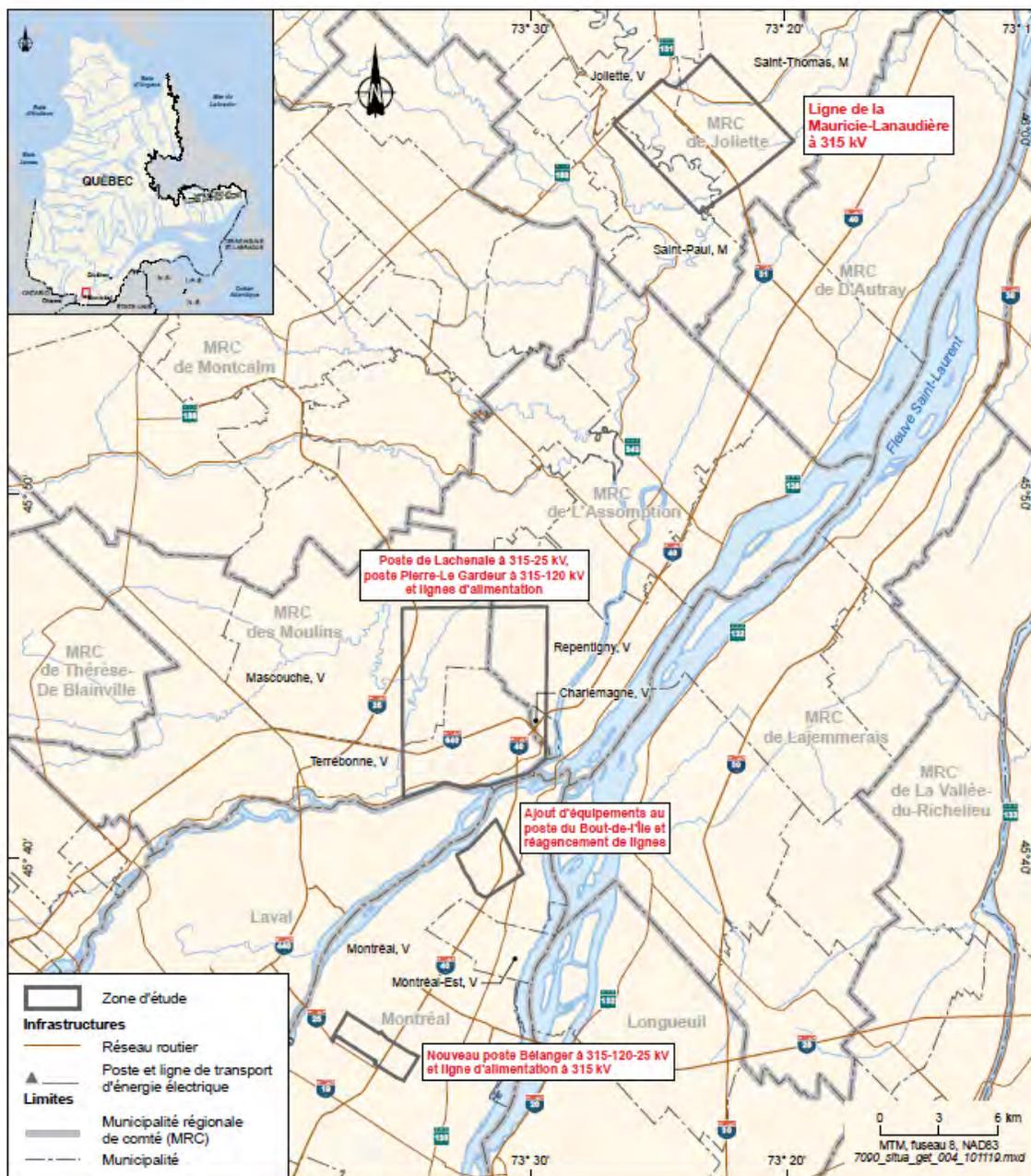
1.2.1 Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation

Les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV seront de nouveaux postes.

1.2.1.1 Poste de Lachenaie à 315-25 kV

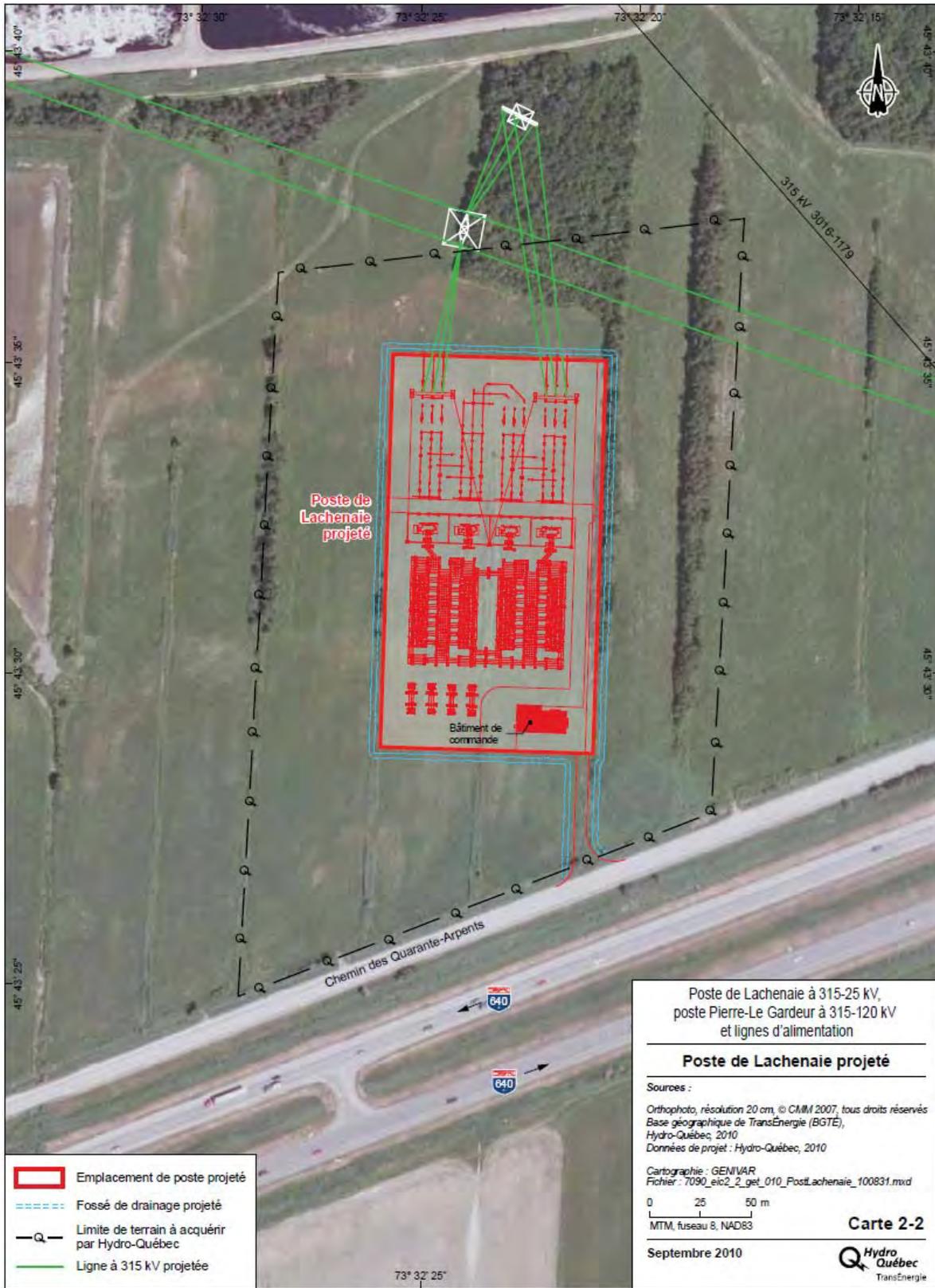
L'emplacement retenu est situé à Terrebonne, entre l'autoroute 640 et le lieu d'enfouissement technique (LET) de BFI Usine de triage Lachenaie (BFI) (figure 2). Sa superficie est évaluée à environ 30 000 m². Il sera raccordé à la ligne de Lanaudière–Bout-de-l'Île à 315 kV (figure 6).

FIGURE 1 : LE PROJET D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



Source : Résumé de l'étude d'impact, mars 2011.

FIGURE 2 : LE POSTE DE LACHENAIE ET LA LIGNE PROJÉTÉE



Source : Étude d'impact, septembre 2010.

À l'étape initiale, le poste comprendra les équipements suivants :

- deux transformateurs à 315-25 kV assortis d'équipements annexes;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF₆;
- des équipements annexes à 315 kV tels que des sectionneurs, des jeux de barres, des transformateurs de courant et des transformateurs de tension;
- huit départs de ligne à 25 kV et leurs équipements annexes;
- deux batteries de condensateurs;
- deux transformateurs de services auxiliaires;
- un système de commande et de protection numériques;
- un bâtiment de commande d'une superficie de 270 m².

Chaque transformateur de puissance sera muni d'un bassin de récupération d'huile relié à un séparateur d'eau et d'huile. Le projet inclut également un chemin d'accès au poste de Lachenaie d'une longueur de 60 m et d'une largeur de 12 à 20 m. Les départs de ligne à 25 kV seront installés dans des massifs souterrains.

À l'étape finale de son aménagement, le poste comportera quatre transformateurs de puissance à 315-25 kV de 66 MVA chacun et 28 départs de ligne de distribution à 25 kV.

1.2.1.2 Poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV

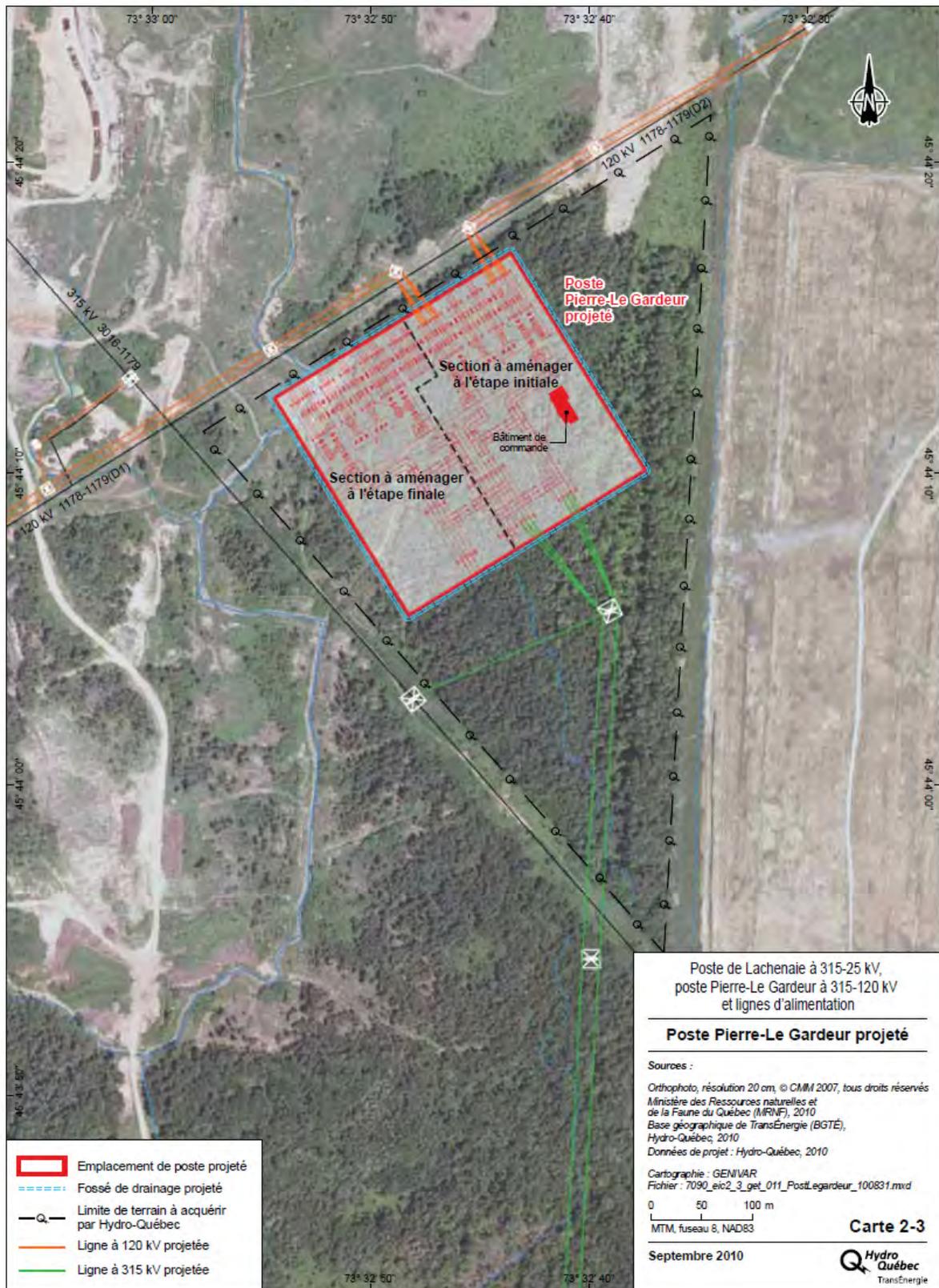
L'emplacement retenu est situé au nord de l'autoroute 640, à Terrebonne, entre la sablière Thouin et le LET de BFI (figure 3).

À l'étape initiale, un peu plus de la moitié du terrain prévu (50 000 m² incluant le fossé périphérique) sera déboisé et aménagé. Cette partie du poste accueillera les équipements suivants :

- deux départs de ligne à 315 kV;
- deux transformateurs de puissance à 315-120 kV de 450 MVA chacun, assortis d'équipements annexes tels que des disjoncteurs, des sectionneurs, des transformateurs de tension et de courant, des parafoudres et des jeux de barres;
- quatre départs de ligne à 120 kV et leurs équipements annexes;
- deux batteries de condensateurs;
- des systèmes de commande et de protection;
- un bâtiment de commande relié à un puits artésien et à une fosse septique.

À l'étape finale de son aménagement, le poste comportera quatre transformateurs de puissance de 450 MVA chacun et quatorze départs de ligne à 120 kV. Il couvrira alors une superficie d'environ 85 000 m².

FIGURE 3 : LE POSTE PIERRE-LE GARDEUR ET LES LIGNES PROJÉTÉES



Source : Étude d'impact, septembre 2010.

Par ailleurs, le projet incluait initialement un chemin d'accès d'une longueur de 1,5 km et d'une largeur de 12 à 20 m entre le poste Pierre-Le Gardeur et le chemin des Quarante-Arpens. Ce chemin était prévu en bordure ouest de l'emprise du tronçon de ligne à 315 kV à reconstruire entre le poste et l'autoroute 640. Le 16 décembre 2011, Hydro-Québec informait le MDDEP qu'en raison notamment de la présence de milieux humides et des préoccupations de la CPTAQ, l'accès au poste Pierre-Le Gardeur, tel que présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement, a été modifié. Le nouvel accès se fera à partir du chemin des Quarante-Arpens en empruntant le chemin d'accès existant menant aux installations de la sablière Thouin. Une nouvelle section de chemin devra être construite sur une distance d'environ 730 m entre le chemin d'accès de la sablière Thouin et l'entrée au poste Pierre-Le Gardeur (figure 4).

1.2.1.3 Lignes d'alimentation à 315 kV et à 120 kV

Hydro-Québec doit raccorder les postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur à la ligne existante à 315 kV portant le circuit 3016 (figure 6). Un tronçon de ligne d'une longueur de 2,5 km devra être reconstruit à l'extérieur de l'emprise existante, entre l'autoroute 640 et le poste Pierre-Le Gardeur projeté.

La portée moyenne des pylônes sera de 370 m et la largeur d'emprise, de 56 m. Hydro-Québec démantèlera par la suite le tronçon de ligne qui traverse actuellement en grande partie le LET de BFI. En plus d'être relié au circuit 3016, le poste Pierre-Le Gardeur sera raccordé au réseau à 120 kV par l'intermédiaire d'une ligne existante (circuits 1178-1179) située directement au nord de l'emplacement retenu pour le poste (figure 6). Le raccordement exigera le démantèlement de cinq supports existants et la mise en place de six nouveaux pylônes répartis sur deux courts segments de ligne, soit un d'environ 0,7 km de longueur et l'autre de quelque 0,4 km. La portée moyenne des pylônes sera de 200 m et la largeur d'emprise, de 36,5 m. Tous les nouveaux supports à 120 kV et à 315 kV seront des pylônes biternes rigides à treillis.

1.2.1.4 Coût et mise en service

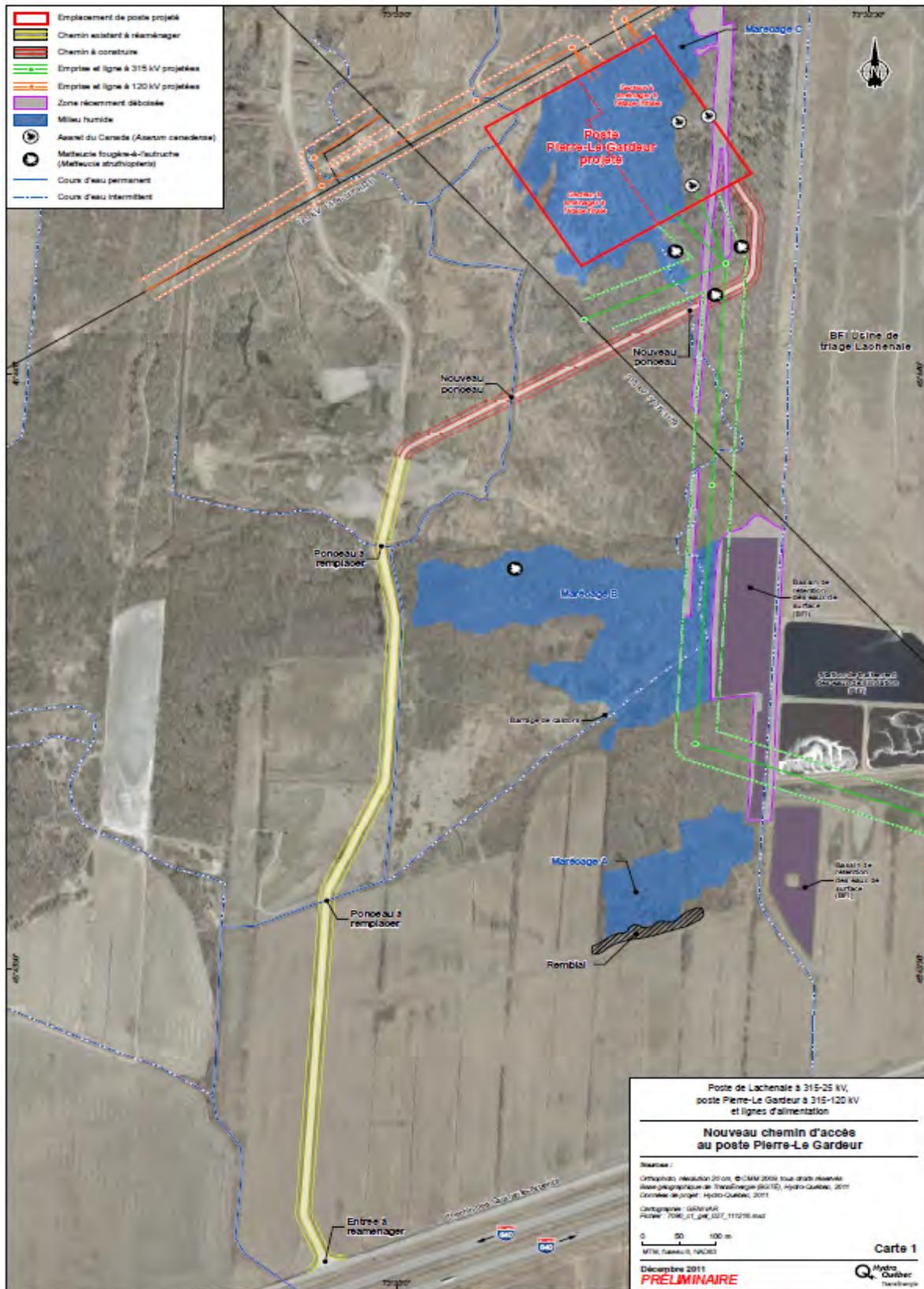
Le coût global de réalisation du poste de Lachenaie et de sa ligne d'alimentation est estimé à 49,1 M\$. Le coût total de la construction du poste Pierre-Le Gardeur et de ses lignes d'alimentation est estimé à 82,5 M\$. Des investissements supplémentaires de 2,8 M\$ seront nécessaires pour des travaux connexes.

Les travaux de construction auront lieu de 2012 à 2013 pour le poste de Lachenaie et de 2012 à 2014 pour le poste Pierre-Le Gardeur. La mise en service du poste de Lachenaie est prévue à l'automne 2013 et celle du poste Pierre-Le Gardeur, à l'automne 2014.

2. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Les sections qui suivent présentent l'analyse de la raison d'être du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Elles présentent également l'analyse des interventions prévues au volet 2 du projet en fonction des principaux enjeux déterminés à partir de l'étude d'impact et des autres documents déposés par l'initiateur de projet, des avis obtenus lors de la consultation intra et intergouvernementale et des opinions exprimées par les citoyens et intervenants du milieu lors de l'audience publique du BAPE.

FIGURE 4 : LE CHEMIN D'ACCÈS AU POSTE PIERRE-LE GARDEUR



Source : Hydro-Québec, décembre 2011.

2.1 Analyse de la raison d'être du projet

Les ouvrages qui alimentent l'est de l'île de Montréal et le sud de la région de Lanaudière forment le réseau du nord-est de la région métropolitaine de Montréal (figure 5).

L'alimentation en électricité de la partie est de l'île de Montréal provient principalement de deux postes sources, soit le poste de Duvernay à 735-315-120 kV et le poste du Bout-de-l'Île à 315-120 kV. Ces postes sources alimentent un réseau de huit postes satellites dispersés sur l'ensemble du territoire, dont les postes Bélanger à 120-12 kV, Bourassa à 120-12 kV et du Bout-de-l'Île à 120-25-12 kV.

L'alimentation en électricité du sud de la région de Lanaudière provient principalement de deux postes sources, soit le poste de Duvernay à 735-315-120 kV et le poste de Lanaudière à 315-120 kV. Ces postes sources alimentent un grand réseau de postes satellites à 120-25 kV, soit les postes de L'Assomption, de Mascouche, de Repentigny, de Saint-Sulpice et de Terrebonne.

2.1.1 Problématiques

Selon les documents fournis par l'initiateur, le réseau principal qui alimente les postes sources de la région métropolitaine de Montréal ne suffit plus à répondre aux besoins. Plusieurs installations du réseau du nord-est de la région métropolitaine font face à des dépassements de capacité.

En effet, certaines lignes à 315 kV du réseau principal présentent des dépassements de capacité de transit qui engendrent des pertes d'énergie importantes. Il s'agit plus précisément des lignes qui relient les postes de Boucherville et de Duvernay au poste de la Mauricie. De plus, le poste de Duvernay comprend deux paliers de transformation, soit une section à 735-315 kV et une section à 315-120 kV. La capacité de transformation de la section à 735-315 kV sera dépassée à la pointe de 2014-2015 et celle de la section à 315-120 kV est déjà dépassée en période de pointe.

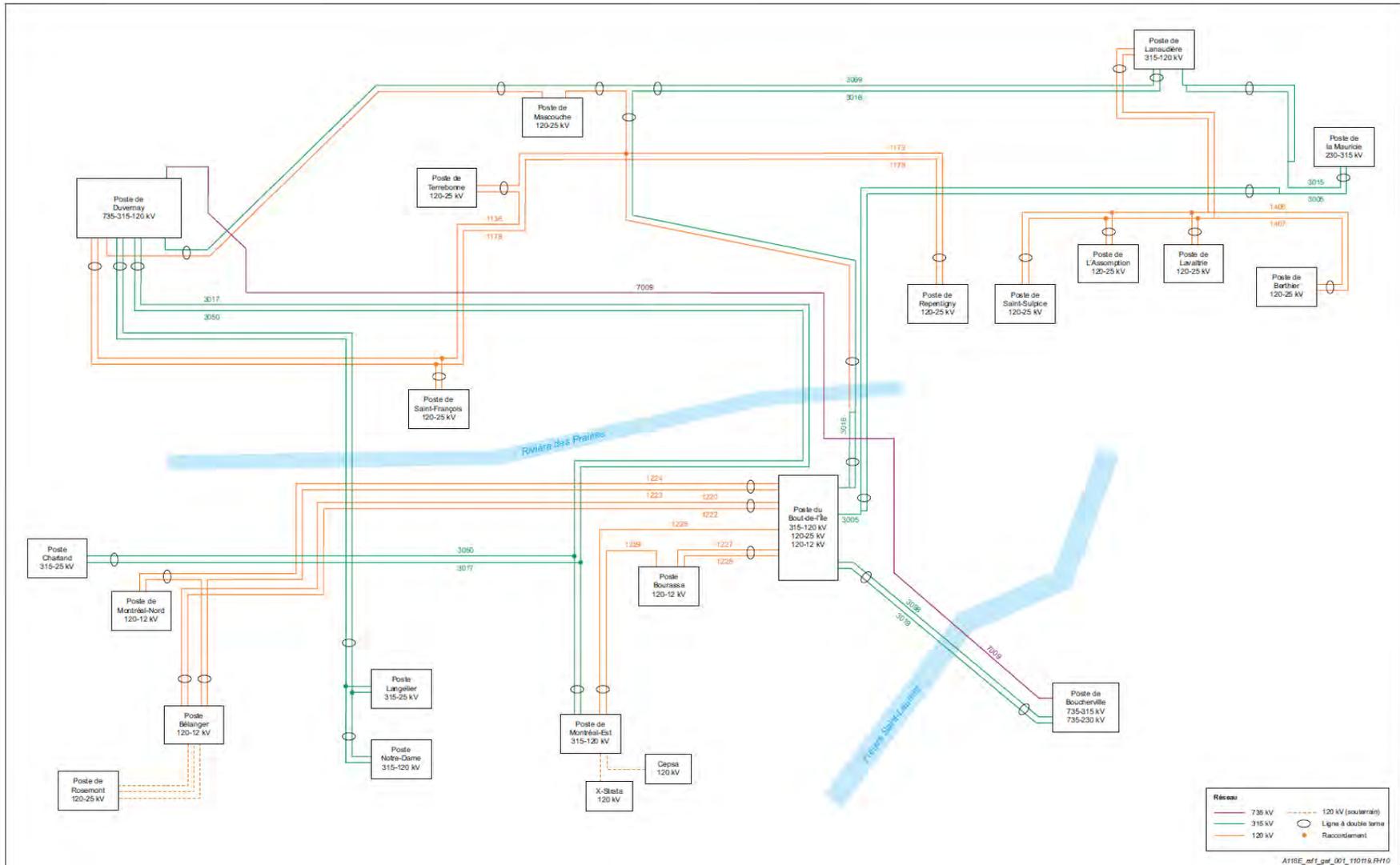
Par ailleurs, plusieurs éléments du réseau régional desservant l'est de l'île de Montréal connaissent des problèmes de vieillissement et de croissance de charge. La plupart des postes de l'île ont été construits entre 1949 et 1971. D'ici dix ans, 658 disjoncteurs à 12 kV et 70 transformateurs de puissance, principalement à 120-12 kV, devront être remplacés.

De plus, sur un horizon de quinze ans, la charge dans la partie est de l'île de Montréal aura augmentée d'environ 300 MVA, atteignant près de 95 % de la capacité du réseau.

Si cette croissance est répartie uniformément, des dépassements de capacité se produiront aux postes Bélanger à 120-12 kV, du Bout-de-l'Île à 120-25 kV, Langelier à 315-25 kV et de Montréal-Nord à 120-12 kV.

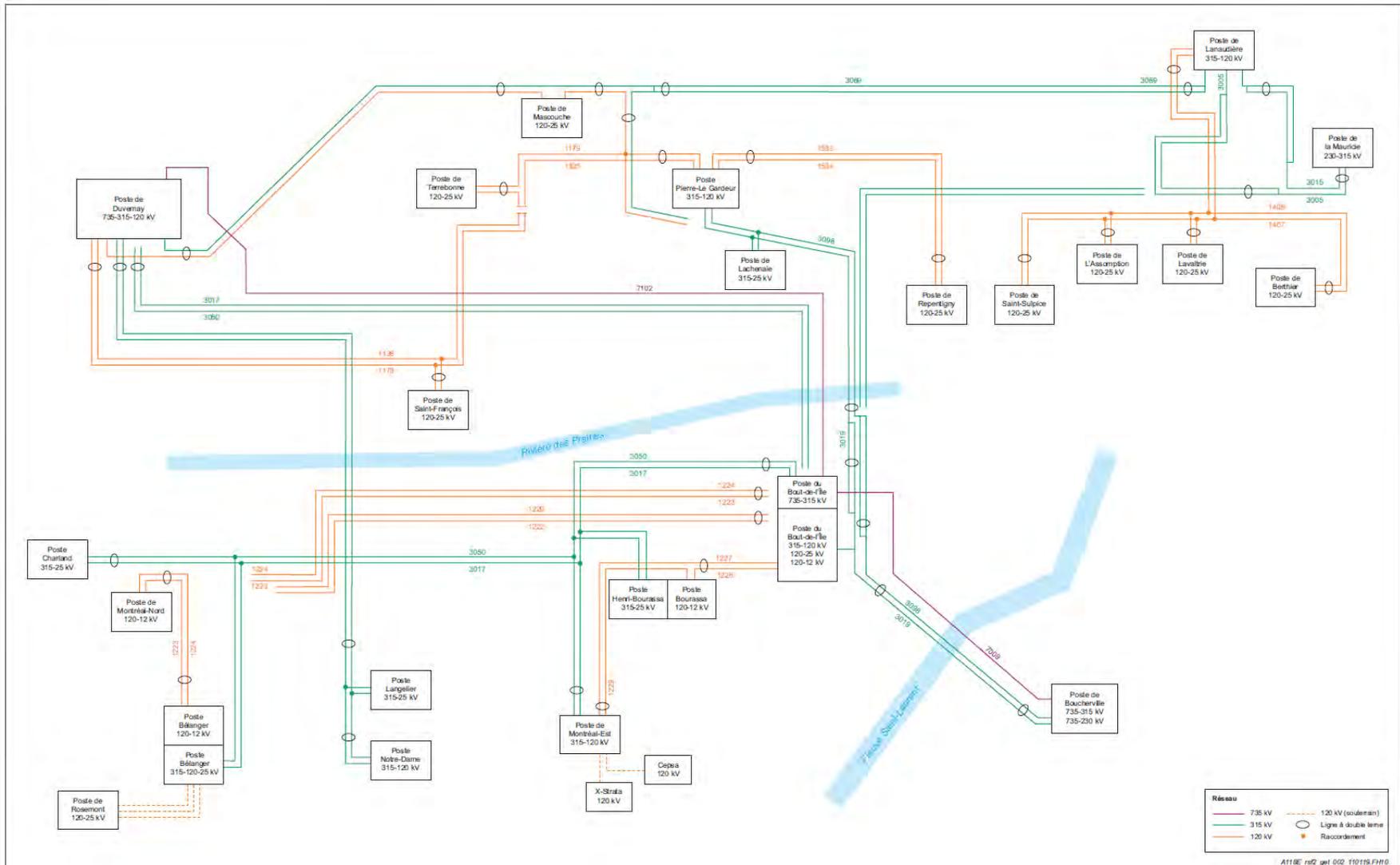
Enfin, l'accroissement de la demande, depuis les dernières années, a nécessité plusieurs ajouts de capacité de transformation dans les postes satellites desservant le sud de Lanaudière, notamment aux postes de Mascouche et de Saint-Sulpice. Malgré ces interventions, la capacité limite de transformation des postes de Repentigny, de L'Assomption, de Mascouche, de Terrebonne et de Saint-Sulpice sera dépassée à court terme.

FIGURE 5 : RÉSEAU DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – SITUATION ACTUELLE



Source : Résumé de l'étude d'impact, Ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes, figure 1, mars 2011.

FIGURE 6 : RÉSEAU DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – SITUATION EN 2015



Source : Résumé de l'étude d'impact, Ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes, figure 2, mars 2011.

2.1.2 Solution globale retenue

La solution préconisée par Hydro-Québec pour remédier à long terme à l'ensemble de ces problèmes consiste à modifier les sources d'alimentation des postes du Bout-de-l'Île et de Lanaudière, à poursuivre l'établissement d'un réseau de transport à 315 kV dans l'est de l'île de Montréal et à renforcer les réseaux de transport et de distribution dans le sud de la région de Lanaudière.

Les arguments avancés par Hydro-Québec à l'appui de la réalisation du projet nous apparaissent tous justifiés. Le projet semble bel et bien répondre à un problème réel important.

Par ailleurs, le projet contribue à atteindre l'objectif 1 de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui, selon son document d'appui intitulé *L'Énergie pour construire le Québec de demain*, est de renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie (Gouvernement du Québec, 2006). Cet objectif mentionne qu'assurer la sécurité des approvisionnements en énergie est une condition essentielle au bon fonctionnement des sociétés modernes et que notre qualité de vie et notre développement économique en dépendent. Cet objectif précise que la sécurité des approvisionnements englobe également la fiabilité des installations de toutes sortes grâce auxquelles l'énergie est disponible au consommateur et c'est la raison pour laquelle nous devons nous assurer du bon fonctionnement du transport et de la distribution d'électricité.

Nous constatons que l'initiateur a démontré la raison d'être du projet.

2.2 Solutions de rechange

Cette section présente les différentes solutions de rechange qui ont été analysées par l'initiateur pour les interventions prévues.

Quatre scénarios ont été envisagés par l'initiateur pour résoudre le problème de dépassement de capacité dans le secteur de la Couronne Nord. Les scénarios 1 et 2 proposent la construction d'un nouveau poste qui serait intégré au réseau à 315 kV ou à 120 kV. Les scénarios 3 et 4 prévoient l'ajout de capacité de transformation dans un des postes existants, soit le poste de Saint-Sulpice ou celui de Repentigny. L'option retenue (nouveau poste Lachenaie à 315 kV) a été jugée par l'initiateur comme étant la plus avantageuse sur les plans technique et économique.

Tel que mentionné précédemment, le poste de Duvernay connaît actuellement des dépassements de capacité. Hydro-Québec a envisagé trois scénarios pour corriger la situation. Le scénario 1 propose la construction d'un nouveau poste. Les scénarios 2 et 3 prévoient des interventions dans les installations existantes, soit par l'ajout de transformateurs ou par des transferts de charges vers les postes sources environnants. Le scénario 1 (nouveau poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation) a été jugé le plus avantageux parce qu'il réduit au minimum les interventions sur le réseau à 120 kV et qu'il soulage le poste de Duvernay.

À la lumière des analyses présentées et des objectifs visés, nous sommes d'avis que les analyses des solutions de rechange effectuées par Hydro-Québec sont pertinentes et valables et que les solutions de rechange possibles et réalistes ont été évaluées.

2.3 Analyse des variantes

Hydro-Québec n'a proposé qu'un seul emplacement pour chacun des deux postes. En effet, selon elle, la zone d'étude offre peu d'endroits favorables pour accueillir les deux postes projetés. Au sud de l'autoroute 640, plusieurs éléments ne sont pas propices à l'établissement d'un poste, notamment :

- les terres cultivées et valorisées situées en zone agricole protégée;
- les secteurs résidentiels et commerciaux dont certains sont développés et d'autres réservés à des aménagements futurs;
- le projet du train de l'Est dont une gare est prévue au nord d'un quartier résidentiel;
- le secteur du parc faunique du Ruisseau de Feu.

Au nord de l'autoroute 640, il en est de même pour la présence de nombreux milieux humides, les milieux habités de Repentigny et de Mascouche, les terres cultivées, les terrains industriels de General Dynamics ainsi que les espaces boisés voués à la récréation.

En contrepartie, Hydro-Québec estime que les terrains vacants adjacents au LET de BFI et certaines portions de la sablière Thouin constituent des espaces davantage compatibles avec le projet.

Enfin, l'analyse du milieu et des caractéristiques techniques des deux postes projetés montre que leurs fonctions distinctes ne permettent pas de les réunir de façon optimale sur un même emplacement.

Lignes de raccordement à 315 kV et à 120 kV

Hydro-Québec n'a pas présenté plusieurs options d'emplacement pour les lignes de raccordement pour plusieurs raisons. De par leur fonction, les postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur doivent être raccordés à la ligne à 315 kV existante (circuit 3016), et le poste Pierre-Le Gardeur doit également être raccordé à la ligne à 120 kV (circuits 1178-1179) qui relie les postes de Terrebonne et de Repentigny (figure 5). De plus, pour éviter les difficultés de construction de même que les impacts potentiels de la mise en place de fondations sur les installations en place, Hydro-Québec a choisi de reconstruire un tronçon de la ligne à 315 kV existante de façon à contourner le terrain de BFI à la hauteur de la station de traitement des eaux de lixiviation. Ce déplacement permet aussi d'éviter l'emplacement d'un bassin de rétention des eaux de surface projeté par BFI au nord-ouest des trois bassins existants.

Nous sommes d'avis que l'initiateur a bien démontré les raisons pour lesquelles un seul emplacement a été présenté pour les postes et les lignes de raccordement.

2.4 Choix des enjeux

L'analyse de l'ensemble du dossier, basée sur l'avis des experts consultés et les préoccupations émises par le public lors des séances d'audience publique, ainsi que les mémoires déposés au BAPE ont permis de dégager les enjeux environnementaux liés au projet. Les principaux enjeux des interventions prévues par l'initiateur au volet 2 du projet sont l'empiètement sur des milieux humides et le déboisement. Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un projet de postes et de lignes

électriques qui généreront des champs électromagnétiques, cet impact n'a pas été évalué par l'initiateur en raison de l'éloignement des résidences par rapport au site retenu pour les installations.

2.5 Analyse par rapport aux enjeux retenus

2.5.1 Les milieux humides

Des visites terrain effectuées par l'initiateur au courant de l'année 2011 ont révélé la présence de quatre milieux humides dans le secteur d'implantation du poste de Lachenaie et du poste Pierre-Le Gardeur (figure 7). Dans l'étude d'impact, seulement deux des quatre avaient été identifiés.

La dernière visite terrain, réalisée en août 2011, a permis de caractériser et de délimiter ces milieux humides. Le rapport de cette caractérisation a été déposé au MDDEP (GENIVAR, 2011).

Le marécage arborescent A

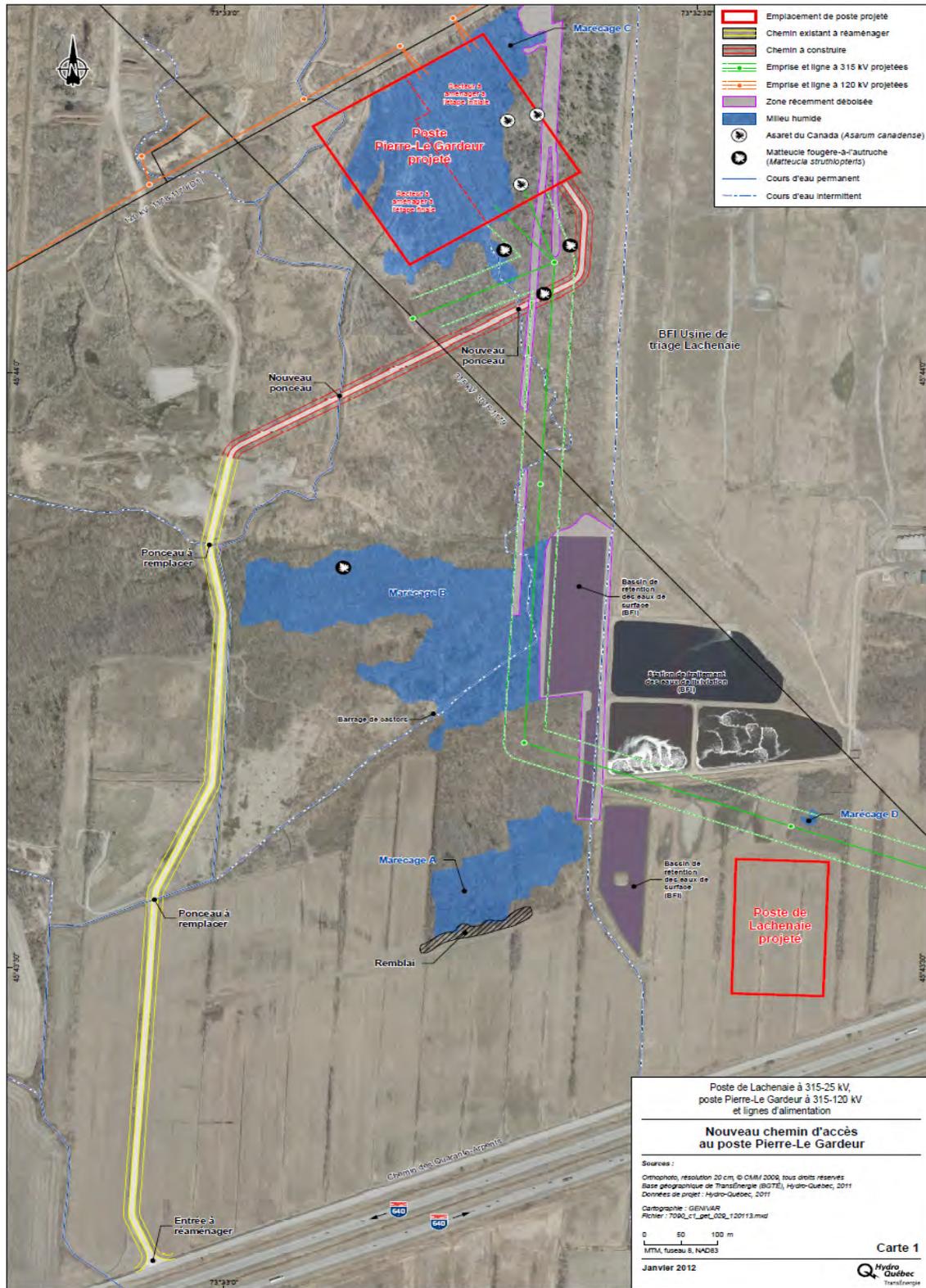
Selon les données du rapport de caractérisation, ce marécage, âgé d'environ 30 ans, est dominé par l'érable rouge, accompagné du peuplier faux-tremble. La strate arbustive est représentée par le nerprun cathartique, l'érable rouge, le frêne noir et le gadellier lacustre. Au niveau des herbacées, on observe principalement la ronce pubescente, la pyrole elliptique, la circée du Canada, la prêle des bois, l'onoclée sensible, les gaillets des teinturiers et à trois fleurs ainsi que les carex trisperme et filiforme. La valeur écologique de ce marécage est évaluée entre faible et moyenne, principalement en raison du jeune âge du peuplement. Le milieu présente également une biodiversité floristique restreinte, n'a pas de lien hydrologique avec un cours d'eau et n'abrite aucune espèce floristique à statut particulier.

Le marécage arborescent B

Selon les données du rapport de caractérisation, ce marécage est dominé par l'érable rouge, le frêne noir et l'orme d'Amérique. La strate arbustive, qui occupe un faible recouvrement, est représentée par l'orme d'Amérique, le nerprun cathartique, l'érable rouge et le frêne noir. Les principales espèces herbacées observées sont l'impatiante du Cap, l'onoclée sensible, la laportée du Canada, la circée du Canada et l'alisma commun. Par ailleurs, une population totalisant environ 1 000 frondes de matteucie fougère-à-l'autruche a été observée dans la portion nord-ouest de ce milieu, soit à l'extérieur des aires retenues pour les infrastructures projetées. Cette espèce est désignée vulnérable à la cueillette commerciale au Québec.

Il est mentionné qu'une portion importante de ce marécage a été coupée il y a environ 30 ans. La portion restante est plus âgée, soit d'environ 60 ans. De plus, un barrage de castors est présent sur un ruisseau sans nom à l'extrémité ouest de ce milieu humide. Ce dernier entraîne une augmentation du niveau de l'eau du cours d'eau à l'est du barrage et des signes de dépérissement des arbres de ce secteur ont été observés. Enfin, toujours selon les données du rapport de caractérisation, la valeur écologique associée à ce milieu est jugée moyenne en raison notamment d'une biodiversité floristique intéressante et de sa superficie relativement importante, soit près de 7 ha.

FIGURE 7 : LES MILIEUX HUMIDES PRÉSENTS DANS LE SECTEUR D'IMPLANTATION DU POSTE DE LACHENAIE ET DU POSTE PIERRE-LE GARDEUR



Source : Hydro-Québec, décembre 2011.

Le marécage arborescent C

Selon les données du rapport de caractérisation, ce milieu humide est âgé d'environ 30 ans. Il comporte une strate arborescente dominée par l'érable rouge et le frêne noir. La strate arbustive est représentée entre autres par le houx verticillé, la viorne trilobée et le sureau rouge. Au niveau des espèces herbacées, l'impaticente du Cap est largement majoritaire accompagnée de la portée du Canada. Par ailleurs, environ 700 frondes de matteuccie fougère-à-l'autruche ont été observées dans ce milieu humide, soit dans l'emprise à 315 kV située au sud du poste Pierre-Le Gardeur. Ce milieu humide occupe une superficie de 6,5 ha et comporte une diversité floristique appréciable. Cependant, ce marécage est relativement jeune, car il a été totalement coupé il y a environ 30 ans en raison des activités de la sablière Thouin. Pour ces raisons, la valeur écologique associée à ce milieu est jugée moyenne.

Le marécage arborescent D

Selon les données du rapport de caractérisation, ce milieu naturel est composé de l'érable rouge et du frêne noir. Au niveau des arbustes, on observe le houx verticillé, la spirée blanche et l'érable rouge. Les carex comprimé et gonflé ainsi que l'onoclée sensible représentent les herbacées. La valeur écologique associée à ce marécage est jugée faible en raison de sa faible superficie de 0,04 ha et du peu de diversité floristique observée.

2.5.1.1 impacts prévus

Initialement, les marécages A et B étaient traversés par le chemin d'accès au poste Pierre-Le Gardeur. La modification du tracé du chemin d'accès réduit les impacts prévus puisqu'il ne traverse plus aucun de ces milieux.

L'emprise de la ligne à 315 kV empiètera sur 0,45 ha du marécage B, 0,13 ha du marécage C et 0,04 ha du marécage D. Aucun pylône ne sera implanté dans ces milieux. Cette emprise nécessitera le déboisement sous la ligne des arbres qui ne sont pas compatibles avec le réseau. Afin d'atténuer les impacts, un mode de déboisement B sera appliqué. Ce dernier consiste en une coupe exclusivement manuelle des arbres. Les arbustes et les broussailles de moins de 2,5 m de hauteur à maturité sont conservés.

À l'étape initiale de construction, le poste Pierre-Le Gardeur empièterait sur 2,55 ha du milieu humide C. Des préoccupations ont été soulevées par des spécialistes du MDDEP et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans le cadre de l'analyse environnementale quant aux impacts appréhendés du projet sur ces milieux humides, particulièrement pour le marécage arborescent C. En effet, ce milieu humide est situé à la tête du bassin versant du ruisseau Saint-Charles, un écosystème prioritaire dans la région de Lanaudière.

L'initiateur a détaillé les motifs pour lesquels il était impossible de modifier l'emplacement du poste Pierre-Le Gardeur. Selon Hydro-Québec, d'un point de vue technique, la construction du poste doit être réalisée à Terrebonne, dans le secteur de Lachenaie, étant donné que la majeure partie de l'augmentation de la charge se produit au nord de la rivière des Mille Îles. D'autre part, ce poste doit être localisé le plus près possible des lignes à 120 kV et à 315 kV auxquelles il doit être relié, ceci permettant notamment d'éviter de construire de nouveaux tronçons de lignes, ce qui aurait pour effet de morceler le territoire. Par ailleurs, en raison de sa superficie importante (à

l'étape ultime) et de l'impact acoustique du fonctionnement du poste, il est également important de rechercher un emplacement situé à l'écart des milieux résidentiels existants et projetés.

2.5.1.2 Mesures d'atténuation prévues

Hydro-Québec prévoit mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires pour minimiser les impacts sur ces milieux, telles l'application d'un mode de déboisement spécifique et l'installation de ponceaux pour éviter d'en modifier le drainage.

2.5.1.3 Compensation prévue

Hydro-Québec s'est engagée à compenser l'empiètement sur ces milieux, mais sans en définir les principes. Des discussions ont eu lieu entre la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, la direction régionale du MDDEP ainsi que le MRNF afin de statuer sur les bases à respecter pour que la compensation de l'initiateur soit jugée acceptable.

Nous sommes d'avis que, pour le marécage C, Hydro-Québec doit présenter un plan de minimisation des impacts répondant aux étapes de conception, de réalisation et d'exploitation. Elle doit assurer le lien hydrologique de surface entre les marécages B et C. Elle doit également assurer le drainage des eaux du poste Pierre-Le Gardeur vers le marécage B. Le plan de minimisation des impacts devra favoriser, notamment le rétablissement rapide de la végétation riveraine des cours d'eau et la minimisation des surfaces imperméables.

Les pertes résiduelles jugées inévitables devront être compensées en respectant un ratio de compensation proportionnel ou supérieur à la valeur écologique du milieu humide détruit ou perturbé. Les mesures de compensation doivent permettre de maintenir ou d'améliorer le potentiel écologique des milieux humides présents dans le sud de la région de Lanaudière. Les mesures de compensation devront tenir compte de la perte de superficie boisée en visant le reboisement d'une superficie équivalente à celle perdue.

Hydro-Québec devra bonifier son évaluation de la valeur écologique du marécage C en tenant compte des différentes dimensions du guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides du MDDEP.

Le plan de minimisation des impacts et le programme de compensation devront être élaborés en collaboration avec le MDDEP et le MRNF. Ils devront être déposés au MDDEP dans un délai de deux ans suivant la délivrance de l'autorisation gouvernementale.

2.5.2 Le déboisement

2.5.2.1 Poste de Lachenaie

L'aménagement du poste de Lachenaie sur un terrain en friche exigera le déboisement d'une étroite lisière de bouleaux blancs et de sumacs vinaigriers bordant un fossé, à l'intérieur de la limite est du poste projeté. La superficie à déboiser est de 0,12 ha. Les travaux d'excavation et de

terrassément à l'emplacement du poste entraîneront une perte définitive de végétation terrestre. Par ailleurs, l'essentiel d'une autre lisière boisée qui borde le côté est de la propriété d'Hydro-Québec sera conservé comme écran visuel. Dans le même objectif, des arbres seront plantés au pourtour du poste projeté.

2.5.2.2 Poste Pierre-Le Gardeur

Du déboisement sera nécessaire pour l'aménagement du poste Pierre-Le Gardeur et de son chemin d'accès ainsi que, dans une moindre mesure, pour les travaux effectués sur la ligne à 120 kV projetée. Dans un premier temps, Hydro-Québec ne déboisera que la superficie nécessaire à l'exploitation initiale du poste. Ce déboisement vise une superficie de 5 ha. L'aménagement de la dernière partie du poste exigera un déboisement supplémentaire de quelque 3,5 ha.

En ce qui concerne le chemin d'accès, du déboisement sera nécessaire dans la portion du chemin située au nord de l'emprise existante de la ligne à 315 kV et les superficies seront précisées à l'étape de l'ingénierie finale, à la suite d'une nouvelle visite terrain. Le raccordement du poste à la ligne à 120 kV nécessitera, quant à lui, le déboisement d'environ 0,4 ha.

2.5.2.3 Ligne à 315 kV

La nouvelle ligne d'alimentation à 315 kV du poste Pierre-Le Gardeur sera construite en milieu boisé sur une distance d'environ 1,3 km. L'aménagement d'une emprise de 56 m de largeur causera la perte d'environ 7,5 ha. L'initiateur prévoit effectuer un déboisement sélectif en bordure des cours d'eau intermittents qui seront croisés par la ligne, en vue d'y conserver une végétation riveraine. Il prévoit également, tel que mentionné précédemment, réaliser un déboisement sélectif dans les milieux humides qui seront traversés par l'emprise de ligne.

2.5.2.4 Compensation prévue

Hydro-Québec reconnaît l'impact de son déboisement sur la ressource. Dans cette optique, elle conservera le plus de couvert forestier possible autour du poste Pierre-Le Gardeur. Elle a précisé que les superficies déboisées seront révisées avec l'élaboration de l'ingénierie finale. Ces renseignements seront transmis au MDDEP ainsi que leur localisation. Ils serviront à établir les superficies qui devront être compensées. En effet, Hydro-Québec s'est engagée à convenir avec la Ville de Terrebonne ou la MRC des Moulins d'un plan de compensation. Ce dernier sera déposé au MDDEP. La première des mesures qui y sera incluse est de choisir un terrain municipal propice au reboisement dont la vocation sera compatible à long terme avec le projet. Par la suite, Hydro-Québec assumera l'ensemble des frais associés au reboisement. La responsabilité de l'entretien sera cependant donnée au gestionnaire du territoire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la faune nicheuse qui sera impactée par les activités de déboisement, Hydro-Québec a placé des stations d'écoute à proximité du poste de Lachenaie, lors de visites terrain survenues à l'été 2011. Elles incluaient des vocalisations du hibou des marais. Aucun hibou des marais n'a été vu ni entendu. Enfin, l'initiateur a précisé que, pour le poste Pierre-Le Gardeur, les travaux de déboisement seront réalisés après le 15 août 2012 afin de ne pas nuire à la période de nidification.

Compte tenu des engagements pris par Hydro-Québec et des mesures d'atténuation qu'elle entend mettre en œuvre, nous considérons l'impact du projet sur le déboisement acceptable.

2.5.3 Autres considérations

2.5.3.1 Herpétofaune

Selon l'initiateur, dix espèces d'amphibiens et de reptiles sont susceptibles d'utiliser les milieux présents dans les secteurs des postes Pierre-Le Gardeur et de Lachenaie. Il s'agit de la couleuvre à ventre rouge, de la couleuvre rayée, de la grenouille léopard, de la grenouille des bois, de la grenouille verte, de la rainette versicolore, de la rainette crucifère, du crapaud d'Amérique, de la salamandre à points bleus et du triton vert.

Un relevé opportuniste des amphibiens et des reptiles a été réalisé par l'initiateur lors de ses visites terrain survenues à l'été 2011. Ces sorties ont permis de repérer cinq espèces : le crapaud d'Amérique, la grenouille des bois, la grenouille verte, le ouaouaron et la rainette versicolore. De plus, la couleuvre rayée a été observée. Aucune espèce de salamandre n'a été vue lors des inventaires au terrain. Aucune des espèces recensées ne possède de statut particulier. Enfin, le MRNF a jugé que cet inventaire opportuniste était suffisant et a retiré sa demande d'inventaire formel effectuée dans le cadre de l'analyse environnementale.

Étant donné que l'inventaire opportuniste réalisé par Hydro-Québec a révélé la présence d'espèces communes d'amphibiens et de reptiles et que le MRNF a qualifié ce dernier de satisfaisant, nous estimons que les impacts appréhendés du projet sur l'herpétofaune peuvent être qualifiés d'acceptables.

2.5.3.2 Territoire agricole

L'implantation du poste de Lachenaie et de cinq nouveaux pylônes entraînera une perte nette de superficie de territoire agricole protégé. Les sols à l'emplacement du poste projeté sont de classes 3 et 4. Il s'agit de terres présentant un potentiel limité pour la culture. Aucune perte de production agricole n'est prévue. Les déplacements de la main-d'oeuvre, des engins de chantier et des véhicules lourds seront concentrés à l'intérieur de la propriété acquise par Hydro-Québec et ne causeront pas de dommages aux terrains voisins qui appartiennent à BFI.

La reconstruction d'un tronçon de la ligne à 315 kV existante empiètera sur le territoire agricole protégé sur une longueur totale de 1,4 km, soit environ 56 % des 2,5 km à reconstruire. Les sols qui seront touchés sont de classes 3 et 4. Sur les cinq nouveaux pylônes implantés en territoire agricole protégé, quatre seront situés au nord de l'autoroute 640, sur des terres boisées ou en friche appartenant à BFI, et le dernier sera construit au sud de l'autoroute, sur une terre en friche. En contrepartie, un tronçon d'environ 750 m de la ligne à 315 kV existante, qui comprend trois pylônes, sera démantelé en zone agricole protégée. Le premier pylône est situé à proximité des bassins de traitement des eaux de lixiviation de BFI, le deuxième, sur une terre en friche appartenant à BFI et le dernier, dans une autre friche au sud de l'autoroute 640. Selon Hydro-Québec, au nord comme au sud de l'autoroute 640, la construction du nouveau tronçon de ligne et le démantèlement du tronçon existant n'auront pas d'impacts sur la production agricole

puisque les terres touchées sont en friche, compte tenu du faible potentiel des sols pour l'agriculture et du fait qu'aucune activité agricole ne sera interrompue.

Hydro-Québec entend respecter l'entente Hydro-Québec-UPA sur le passage de lignes de transport en territoire agricole protégé¹.

Par ailleurs, une demande a été formulée à la CPTAQ en vue d'obtenir son autorisation pour exclure du territoire protégé les parties de terrains requises pour établir les composantes du projet. Cette superficie représente 11,86 ha. Une décision favorable a été rendue le 22 décembre 2011.

Enfin, dans le cadre d'un mémoire déposé au BAPE, la Fédération de l'UPA de Lanaudière et les Syndicats locaux Kildare, Lanaudière et L'Assomption – Les Moulins ont exprimé leur accord avec le projet (UPA, 2011). Ils considèrent que les emplacements retenus sont de moindre impact pour l'agriculture, avis que partage le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Compte tenu de la nature des impacts appréhendés et de l'avis favorable émis par la CPTAQ et les intervenants concernés ayant été consultés sur cette question, nous estimons que l'impact général du projet sur le territoire agricole est acceptable.

2.5.3.3 Espèces floristiques à statut particulier

Le déboisement de l'emplacement du poste Pierre-Le Gardeur et d'une partie du chemin d'accès permanent, de même que les travaux d'excavation et de terrassement, seront les principales sources d'impact sur les espèces floristiques à statut particulier.

Selon l'initiateur, la zone d'étude abrite trois espèces floristiques à statut particulier. Deux de ces espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, soit le cyripède royal et la dryoptère de Clinton. La troisième espèce, le ginseng à cinq folioles, est désignée menacée au Québec. Par ailleurs, un inventaire floristique des environs du marécage arborescent situé au nord de l'autoroute 640, à l'est du LET de BFI, a confirmé la présence de la dryoptère de Clinton dans la zone d'étude.

Au cours d'une visite terrain effectuée le 3 juin 2010 aux environs du poste projeté, Hydro-Québec a observé deux autres espèces floristiques à statut particulier, soit l'uvulaire à grandes fleurs et l'asaret du Canada, désignées vulnérables à la cueillette au Québec. Deux autres visites terrain ont été effectuées par l'initiateur au cours de l'été 2011, soit le 31 mai et le 1^{er} juin ainsi que les 10 et 11 août. Trois populations d'asaret du Canada totalisant 23 plants ont été observées à l'emplacement projeté du poste Pierre-Le Gardeur.

Les espèces floristiques à statut particulier qui sont susceptibles de se trouver à l'emplacement du poste Pierre-Le Gardeur pourraient également se trouver dans l'emprise de la ligne à 315 kV projetée puisqu'il s'agit d'un habitat forestier similaire. Lors des sorties réalisées à l'été 2011 par

¹ www.hydroquebec.com/municipal/documentations_specialisees.html#milieu_agricole

Hydro-Québec, deux populations de matteuccie fougère-à-l'autruche, espèce désignée vulnérable à la cueillette au Québec, ont été repérées dans le secteur de l'emprise de la ligne projetée à 315 kV. De plus, environ 700 autres frondes de cette espèce sont présentes en bordure de cette même ligne, au sud du poste Pierre-Le Gardeur. Enfin, une population d'environ 100 frondes de cette espèce sera touchée dans le secteur du nouveau tronçon de chemin situé au sud du poste Pierre-Le Gardeur.

Par ailleurs, tel qu'Hydro-Québec s'était engagée à le faire, pour les secteurs des postes et des lignes d'alimentation prévus, la cartographie des habitats forestiers potentiels d'espèces floristiques d'intérêt et les résultats d'inventaire ont été transmis au MDDEP (GENIVAR, 2011, a).

Les mesures d'atténuation prévues

En ce qui concerne les espèces désignées vulnérables à la cueillette au Québec, telles l'uvulaire à grandes fleurs, l'asaret du Canada et la matteuccie fougère-à-l'autruche, Hydro-Québec n'entend pas appliquer de mesures d'atténuation. Pour le MDDEP, le statut de ces espèces ne requiert pas l'application obligatoire de mesures d'atténuation. Dans le même sens, bien que la dryoptère de Clinton, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, ait été repérée dans la zone d'étude, elle ne serait pas présente dans la zone prévue pour les travaux. Selon l'initiateur, des mesures d'atténuation ne sont donc pas nécessaires pour cette espèce.

Les espèces floristiques à statut particulier présentes dans le secteur du projet sont soit des espèces désignées vulnérables à la cueillette au Québec ou des espèces qui n'ont pas été recensées au cours d'inventaires récents, dans la zone prévue pour les travaux. Compte tenu de ce qui précède, nous considérons acceptable l'impact du projet sur les espèces floristiques à statut particulier.

CONCLUSION

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande en électricité et à la pérennité des installations, Hydro-Québec doit accroître la capacité de transformation de ses équipements du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité de manière optimale, Hydro-Québec propose le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. À l'origine, ce projet concernait le poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal, le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV à Montréal, le poste Bélanger à 315-120-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal, les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie–Lanaudière à 315 kV dans la région de Lanaudière.

Cependant, le 9 novembre 2010, Hydro-Québec a demandé de retirer le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV qui lui est associée.

Par ailleurs, le 28 octobre 2011, l'initiateur a demandé que l'autorisation gouvernementale du projet fasse l'objet de deux décrets distincts puisqu'elle était en attente de l'autorisation de la CPTAQ pour les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation à Terrebonne qui font l'objet du deuxième volet du projet et celui de l'analyse du présent rapport.

Rappelons que le premier volet a été autorisé le 1^{er} février 2012 par le décret numéro 51-2012.

Le projet aurait des impacts, notamment sur les milieux humides et les boisés qui constituent les deux enjeux du volet 2 du projet à l'étude.

Les constats suivants relatifs à l'acceptabilité environnementale résument la situation :

- Les mesures d'atténuation prévues à l'étude d'impact et les engagements d'Hydro-Québec concernant les impacts appréhendés sur les boisés permettent de minimiser les impacts négatifs et font en sorte de les rendre acceptables;
- en ce qui concerne les impacts sur le marécage C, Hydro-Québec doit présenter un plan de minimisation des impacts répondant aux étapes de conception, de réalisation et d'exploitation. Elle doit assurer le lien hydrologique de surface entre les marécages B et C. Elle doit également assurer le drainage des eaux du poste Pierre-Le Gardeur vers le marécage B. Le plan de minimisation des impacts devra favoriser, notamment le rétablissement rapide de la végétation riveraine des cours d'eau et la minimisation des surfaces imperméables.

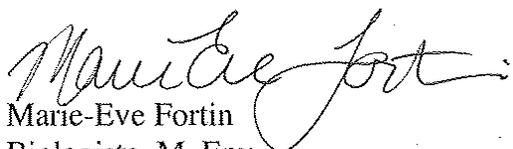
Les pertes résiduelles jugées inévitables devront être compensées en respectant un ratio de compensation proportionnel ou supérieur à la valeur écologique du milieu humide détruit ou perturbé. Les mesures de compensation doivent permettre de maintenir ou d'améliorer le potentiel écologique des milieux humides présents dans le sud de la région de Lanaudière.

Les mesures de compensation devront tenir compte de la perte de superficie boisée en visant le reboisement d'une superficie équivalente à celle perdue.

Hydro-Québec devra bonifier son évaluation de la valeur écologique du marécage C en tenant compte des différentes dimensions du guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides du MDDEP.

Le plan de minimisation des impacts et le programme de compensation devront être élaborés en collaboration avec le MDDEP et le MRNF. Ils devront être déposés au MDDEP dans un délai de deux ans suivant la délivrance de l'autorisation gouvernementale.

L'analyse environnementale du volet 2 du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie permet de conclure que le projet est justifié et acceptable sur le plan environnemental. Les impacts engendrés seront convenablement atténués si les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact de même que les recommandations incluses au présent rapport sont appliquées. En conséquence, nous considérons qu'un certificat d'autorisation peut être délivré par le gouvernement à Hydro-Québec afin de réaliser le volet 2 du projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal conformément aux recommandations énoncées dans le présent rapport.



Marie-Eve Fortin

Biologiste, M. Env.

Chargée de projet

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales

RÉFÉRENCES

- FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE ET LES SYNDICATS UPA KILDARE LANAUDIÈRE ET UPA L'ASSOMPTION – LES MOULINS (UPA, 2011). *Mémoire (DM4)*, 20 juin 2011, 8 pages;
- GENIVAR, 2011. *Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation – Inventaire des milieux humides – Étude sectorielle*, 8 pages. et annexes;
- GENIVAR, 2011. *Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation – Cartographie des habitats forestiers potentiels d'espèces floristiques d'intérêt et résultat d'inventaire – Étude sectorielle*, 11 pages et annexes;
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'énergie pour construire le Québec de demain – La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, 2006, 113 pages et annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Quatrième série*, par Hydro-Québec TransÉnergie, 14 avril 2011, 7 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation – Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, mars 2011, 28 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Troisième série*, 9 mars 2011, 22 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Deuxième série*, 28 février 2011, 10 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Partie 2 de 2*, 31 janvier 2011, 23 pages;

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Partie 1 de 2*, 19 janvier 2011, 116 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Poste de Lachenaie à 315-25 kV, poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et lignes d'alimentation – Étude d'impact sur l'environnement*, septembre 2010, pagination multiple;
- Lettre de M. Daniel Bélanger, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 octobre 2011, présentant les engagements complémentaires relatifs au projet, 31 pages et 1 annexe;
- Lettre de M. Serge R. Tremblay, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 octobre 2011, relative à la demande pour l'obtention de décrets distincts, 1 page;
- Lettre de M. Serge R. Tremblay, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 novembre 2010, demandant la suspension temporaire des procédures pour le poste Henri-Bourassa à 315-25 kV et la ligne à 315 kV, 1 page;
- Lettre de M^{me} Marie-Josée Gosselin, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 décembre 2011, relative à la modification du chemin d'accès au poste Pierre-Le Gardeur, 1 page et 2 annexes.

ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE, DES MINISTÈRES ET DE L'ORGANISME GOUVERNEMENTAL CONSULTÉS

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

ANNEXE 2 CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événement
2009-06-09	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2009-06-26	Délivrance de la directive
2010-09-28	Réception de l'étude d'impact
2010-11-15	Retrait du poste Henri-Bourassa et la ligne du projet
2011-01-14	Transmission d'une 1ère série de questions et commentaires
2011-01-28	Réception des réponses aux questions et commentaires
2011-02-10	Réception du complément à la 1ère série de questions et commentaires
2011-02-25	Transmission de la 2e série de questions et commentaires
2011-03-04	Réception des réponses à la 2e série de questions et commentaires
2011-03-09	Réception d'un complément répondant aux questions 31, 32, 33 et 38 de la 1ère série de questions et commentaires
2011-03-17	Transmission d'une demande de renseignements supplémentaires
2011-03-10	Transmission de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact
2011-04-27	Réception des réponses aux renseignements supplémentaires du 17 mars 2011
2011-03-29 au 2011-05-13	Période d'information et de consultation publiques
2011-05-16 au 2011-08-30	Période d'audience publique
2011-11-01	Demande d'autoriser le projet en 2 volets, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ le volet 1 composé du poste du Bout-de-l'Île et le réagencement de lignes à Montréal; du poste Bélanger et la ligne à Montréal; la ligne de la Mauricie–Lanaudière dans la région de Lanaudière. ○ le volet 2 composé des postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur et les lignes d'alimentation.
2011-11-22	Décision favorable de la CPTAQ
2011-12-16	Réception des derniers renseignements de l'initiateur de projet